



# Bulletin Municipal de MEYRALS

**Édition de Juillet 2016**  
**Numéro 10 :**

Éditorial  
Planning des permanences  
Compteurs Linky  
Bruits de voisinage  
Obligations de débroussaillage  
Défibrillateur  
Nouvelle entreprise  
Passage des camions du SICTOM  
Quelques photos printemps  
Tourisme  
L'Aide à Domicile en Milieu Rural  
État Civil  
Visite à Ayen (Corrèze)  
Journée Européenne du Patrimoine  
Dédicace à la bibliothèque  
Agenda  
Restons en contact

## **MAIRIE DE MEYRALS**

**Le Bourg**  
**24220 MEYRALS**

Téléphone : 05 53 31 35 20  
Télécopie : 05 53 31 35 28  
Numero d'urgence : 06 07 68 49 79

Mail : [mairie.meyrals@wanadoo.fr](mailto:mairie.meyrals@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.meyrals.fr](http://www.meyrals.fr)

Comité de rédaction :  
Jacqueline JOUANEL  
Catherine NIETO  
Audrey DELJARRIT  
George PLAKIOTIS  
Directeur de Publication :  
Joël LE CORRE

Impression :  
Imprimé par nos soins

## **Éditorial**

La période estivale s'annonce et Meyrals est heureux d'accueillir de nombreux vacanciers sur son territoire et de faire découvrir et partager son cadre de vie.

La période estivale, c'est aussi la fin de l'année scolaire, 7 jeunes Meyralais vont quitter leur école primaire pour rejoindre le collège de St Cyprien. Bonne chance à eux !

C'est aussi le « mercato » des enseignants : Annet Manet (cycle 3) directrice des écoles est remplacée par Amélie Saison qui exerçait déjà un jour par semaine à Meyrals, Julien Kazmierczak (cycle 2) est remplacé par Laurence Moron qui enseignait en Gironde et prend en charge la direction des écoles, Marlène Drapeau (cycle 1) continue l'instruction des maternelles. L'école de Meyrals ce sont aussi de nombreux intervenants en périscolaire au service des enfants. Merci à tous les acteurs de la vie scolaire et aux partants pour le travail réalisé. La rentrée scolaire aura lieu le 1<sup>er</sup> Septembre avec un effectif d'environ 70 élèves.

La fiscalité : La commune et la communauté des communes fixent indépendamment leurs taux de fiscalité mais sont complémentaires. En 2016, le conseil communautaire a voté une augmentation des taux (voir La Lettre de la CCVDFB n°5) afin d'ajuster la fiscalité au coût des compétences transférées ; de son côté la commune de Meyrals a validé une baisse des impôts locaux pour atténuer la hausse de la CCVD FB.

Le budget 2016 a été élaboré en tenant compte de cette baisse, avec la volonté de maîtriser les dépenses et en maintenant l'objectif de réduire la dette tout en continuant à réaliser les projets annoncés (travaux sur les réseaux eau et assainissement, amélioration du cadre de vie des Meyralais...).

Une nouveauté sur le territoire, c'est l'ouverture de La Maison de Services Au Public. Celle-ci, réalisée à Saint Cyprien, par la communauté des communes est un lieu d'écoute, d'information, d'orientation et de documentation.

La saison estivale, ce sont également de multiples animations qui vous sont proposées sur Meyrals, vous les retrouverez annoncées en dernière page de ce bulletin.

Bonne lecture et bonnes vacances!

Joël LE CORRE, Maire de Meyrals

## **Planning des Permanences**

2-Juil	Christine CHIES / Katie NIETO	20-Août	Jacqueline JOUANEL /
9-Juil	Jacqueline JOUANEL / Audrey DELJARRIT	27-Août	Christine CHIES/ Jeannette BAILLIEU
16-Juil	Denis MARADENNE / Isabelle PETITFILS	3-Sept	Denis MARADENNE/ Isabelle PETITFILS
23-Juil	Philippe DAURY/Jeanne BAILLIEU	10-Sept	Philippe DAURY / Maurice DROUET
30-Juil	Christine CHIES / Pierre NOUVEN	17-Sept	Christine CHIES/ Audrey DELJARRIT
6-Août	Philippe DAURY/Christian DELARUE	24-Sept	Jacqueline JOUANEL / Katie NIETO
13-Août	Denis MARADENNE / Pierre NOUVEN		

## Compteurs Linky

La généralisation des compteurs linky suscite des inquiétudes et de nombreuses questions. Il faut retenir que le compteur linky est un instrument basse puissance, comparable aux compteurs électroniques dont les consommateurs sont déjà équipés.

La technologie CPL (courant porteur en ligne) utilisée par le compteur linky n'utilise pas d'émetteur radio pour communiquer : elle utilise les câbles électriques déjà existants pour y superposer le signal à transmettre pendant seulement quelques secondes par jour.

Sensibles aux arguments des associations "anti-linky", des communes ont voté contre l'installation des compteurs linky sur leur territoire.

Le maire peut-il interdire les compteurs linky ?

"Le maire pourrait, à la rigueur, faire valoir son pouvoir de police en prenant un arrêté municipal d'interdiction, mais cela supposerait que le risque soit grave ou imminent, or on est loin du "danger grave ou imminent" inscrit dans le code général des collectivités territoriales".

Pour ceux et celles qui d'entre vous, sont sensibles et inquiets sur ce projet d'installation, un dossier consultable en mairie est à votre disposition.



## Bruits de Voisinage

### Arrêté préfectoral de la Dordogne du 2 juin 2016

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, etc. ne peuvent être effectués que :

**Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30.**

**Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.**

**Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.**

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde doivent prendre les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Il est toujours préférable de tenter d'arrondir les angles avec l'auteur du bruit au préalable.

## Obligations de Débroussaillage

Toutes les constructions situées en zones boisées ou à moins de 200 mètres de ces zones sont concernées.

Le propriétaire des constructions doit assurer le débroussaillage 50 mètres autour de ses constructions et 10 mètres de part et d'autre des chemins d'accès.

Des obligations s'appliquent aussi dans les campings et aux abords de certaines voies routières et des lignes électriques.

## Défibrillateur

La commune vient de faire l'acquisition d'un défibrillateur. Cet appareil, d'un grand secours en cas d'accident cardiaque, a été installé près de la porte d'entrée de la salle des fêtes. Ce défibrillateur, d'un usage facile, ne doit être utilisé qu'en cas d'urgence. Une formation sera proposée aux responsables d'associations à l'automne.



## Nouvelle Entreprise

Jérémy TARDIEU vient de créer son entreprise : JTS.

Il propose pour les chantiers petits ou grands : aménagement des sols, terrassement, travaux paysagés, nettoyage forestier, réfection terrain de moto. Il est équipé d'un matériel adapté (Skid Carepillar 247B), avec de nombreux accessoires (broyeur forestier, débroussailluse, niveleuse, ramasse-pierres, compacteur ...). Il est équipé d'une chenille qui permet de travailler sur tous sols et toutes déclivités de terrain.

Tél. : 07 85 07 02 55

e-mail : [societejts@gmail.com](mailto:societejts@gmail.com)



## Nouvelle Entreprise

BABAS AUTO DEPANNE à la sortie du bourg de Meyrals, sur la route de St Cyprien.

Sébastien CAZENAVE et David TONIAL ont ouvert leurs portes depuis le 4 juillet. Ils ne manqueront pas de faire tout leur possible pour dépanner, réparer, régler vos véhicules. Ils pourront également vous conseiller dans l'achat de vos véhicules d'occasion.

A l'heure où nos campagnes se vident de leurs commerces, réservons-leur le meilleur accueil.

**S.O.S** : Sébastien est à la recherche d'un logement (avec 4 ou 5 chambres) afin d'installer sa famille dans notre village. Si vous connaissez un logement disponible, n'hésitez pas à le contacter au 07 78 19 62 94.

Tél. : 07 78 19 62 94

e-mail : [babasautodepanne@hotmail.fr](mailto:babasautodepanne@hotmail.fr)



## Passage des Camions du SICTOM

En été (du 27 juin au 18 septembre) :

Ordures ménagères (sacs noirs) : 2 fois par semaine le **samedi matin** (grand bourg) et le **mercredi matin** (circuit complet)

Tri (sacs jaunes) : 1 fois par semaine : le **vendredi matin**

## Quelques Photos Printemps



Concert Tony Bram's Gospel, Duo Foot 2016, Fête Votive, Kermesse  
Kermesse, La Chèvrerie, Kermesse, Marche Gourmande Nocturne

## Tourisme

La saison touristique c'est parti...

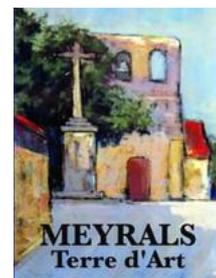
Avec des nouveautés pour accueillir les visiteurs et dynamiser un peu notre village :

- Quatre panneaux installés dans le bourg pour raconter l'histoire, des anecdotes ...
  - Un jeu de piste pour les familles disponible en mairie et à la bibliothèque.
- Les hébergeurs touristiques peuvent se procurer toutes ces informations pour les mettre à la disposition de leurs clients.

Le guide des animations 2016 édité par l'OT vallée Dordogne forêt Bessède, le topoguide des randonnées et différentes informations touristiques sont à votre disposition à la mairie.

Loueurs, n'oubliez pas la taxe de séjour. Pour rappel, la date limite de versement est fixée au 31 octobre pour les activités saisonnières et au 31 décembre pour les activités annuelles. Tous les mineurs sont désormais exonérés de taxe de séjour.

- Des cartes postales sont en projet, en partenariat entre la Mairie, nos artistes et l'Association Art et Fibre Optique.



## L'Aide à Domicile en Milieu Rural

Effectif : 14 salariés partagés entre Meyrals et Sarlat. 3 auxiliaires de vie, 9 aides à domicile, 1 homme tous travaux. C'est un personnel qualifié qui travaille dans une ambiance familiale. Une secrétaire administrative gère planning, dossier des clients et nouveaux dossiers.

Cette petite structure saine, avec un large secteur, dépend d'une fédération dont les locaux sont à Périgueux.

Forte de son expérience de plusieurs années au sein du groupe et conventionnée par l'APA (aide du conseil départemental), son activité est croissante.

Les locaux de l'ADMR sont mis à disposition par la mairie. Contact : [05 53 31 35 27](tel:0553313527)

## État Civil

Naissance :

- Lola ALVES née le 30 mars, de Sébastien ALVES et de Sarah TEYSSANDIER - N° 8 Le Pigeonnier
- Ambre Emilie DELMAS née le 21 avril, de Mathieu DELMAS et de Emilie BOUYSSOU – Le Bourg
- Maël MARMIER né le 14 juin, de Stéphane MARMIER et de Christelle MAZELAYGUE – N°6 Le Pigeonnier

Décès :

- Mme TARDIEU Irène née POUJOL le 10/03/2016
- Mr SECRESTAT Patrick le 08/04/2016
- Mme VELOZO Berthe née FONTAGNOL LE 09/04/2016
- Mme JOINEL Odette née ARCHAMBEAU le 28/04/2016
- Mr LATREILLE J-Jacques le 14/05/2016
- Mme MOREAU Lydia Vve LACAILLE le 26/05/2016

Nouveaux arrivants:

- Mme CIET Ludivine - Gaste
- Mr Mme LABORIE Gille – La Mounicanderie
- Mr LALOY Fabien et Mme LIABOT Manon– Le Bourg
- Mme CIET Laurie – Le Bourg
- Mr MORALA Thibault et Mme GINARD Hélène – 9 Chemin de La Treille
- Mr MAZIERE Pierre – Le Bourg

## Visite à Ayen (Corrèze)

Le 12 mai dernier, des élus et des employés municipaux ont été invités à une journée de sensibilisation organisée par l'Association Nationale Notre Village à Ayen (Corrèze) dans le cadre de son réseau de collectivité.

La thématique choisie était : « Embellir ma commune tout en la préservant ». Les différentes interventions ont ainsi permis d'expliquer comment embellir sa commune sans recourir aux produits phytosanitaires, en privilégiant des plantes adaptées et en préservant les ressources en eau notamment.

Cette journée, articulée autour de plusieurs interventions, fut suivie d'une visite des réalisations de la commune d'Ayen. Les thèmes des interventions :

- Prise en compte des critères de développement durable
- Réussir un fleurissement durable
- Conséquences des produits phytosanitaires sur les milieux naturels
- Etapes pour s'engager dans une démarche de réduction des pesticides
- Charte Objectif zéro pesticide
- Les techniques d'entretien durable

## Journée Européenne du Patrimoine

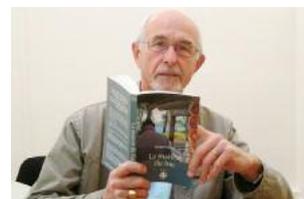
Cette année, les 17 et 18 septembre, Meyrals vous proposera la visite du site de Beyssac. Vous pourrez découvrir une ancienne filature établie en 1910 dans des bâtiments ayant auparavant servi pour un moulin à blé et encore avant pour une forge. Ce site sera ouvert : le samedi 17/09 et le dimanche 18/09 de 14 h à 18 h.

Nous remercions Mr et Mme USSEL, propriétaires de cet endroit, de nous permettre de découvrir ce lieu.

## Dédicace à la Bibliothèque

M. Jacques TARDIEU, auteur né à Bergerac, viendra vous présenter ses ouvrages à la bibliothèque de Meyrals, jeudi 7 juillet, à 10 heures.

Il fera une présentation de ses ouvrages (La maison du fou, La colline aux genièvres, Pleure pas Ramona, etc.), et les dédicacera jusqu'à midi.



## Agenda

Date	Animation	Organisateur	Lieu	Contact
Jeu 7 juillet - Jeu 25 août	Premier Marché Producteurs	Association Marché de Producteurs de Meyrals	9h - Place de l'église	JM Tabanou : 06 85 82 14 73 Mairie : 05 53 31 35 20
Jeu 7 juillet	M. TARDIEU - Dédicace	Bibliothèque	10h - Bibliothèque Meyrals	Mairie : 05 53 31 35 20
Samedi 9 juillet	Meyralou	Festival des Épouvantails	18h - Bourg	D. Barde : 06 79 97 74 98
Jeu 14 juillet	Animation Abeilles Miel	Jean Paul Secrestat	10h - Place de Marche	JP Secrestat : 06 42 55 19 55
Mardi 19 juillet	Sur le Chemin des Artistes	Office de Tourisme	9h30 - Parking École	OTI : 05 53 30 36 09
Mercredi 20 juillet	Marché Gourmand	Association des Producteurs	19h - Place de l'Église	JM Tabanou : 06 85 82 14 73
Jeu 21 juillet	Visite gratuite Meyrals	Office de Tourisme	18h - Parking École	OTI : 05 53 30 36 09
Jeu 28 juillet	Atelier Épouvantails	Festival des Épouvantails	10h - 12h Marché	D. Barde : 06 79 97 74 98
Ven 29 - Dim 31 juillet	ExpoArtistes Amateurs	Association Art et Fibre Optique	Salle des Fêtes - Vernissage le Vendra 29 à 18 h	P. Baillieu : 05 53 28 90 61
Samedi 30 juillet	Concours Chansons	Festival des Épouvantails	20h - Bourg	D. Barde : 06 79 97 74 98
Dimanche 31 juillet	Festival des Épouvantails	Festival des Épouvantails	10h - Bourg	D. Barde : 06 79 97 74 98
Mercredi 4 août	Visite gratuite Meyrals	Office Tourisme	18h - Parking École	OTI : 05 53 30 36 09
Dimanche 14 août	Fête des Battages et Vide Greniers	Association Les Brabants de Carmensac	8h - Carmensac 20h - Repas Champêtre	A. Micheletti : 06 80 70 06 25
Mercredi 17 août	Marché Gourmand	Association des Producteurs	19h - Place de l'Église	JM Tabanou : 06 85 82 14 73
Vendredi 26 août	Chasse au Trésor	Office Tourisme	16h - La Rhonie	OTI : 05 53 30 36 09
Dimanche 4 sept	Journée des Associations	Municipalité St-Cyprien	10h à 18h - Grand Foyer et Abords	Mairie St Cyprien : 06 81 45 87 46
Samedi 10 sept	Fête de l'Étang	Comité des Fêtes	17h - Quartier de l'étang (théâtre + percussions + repas)	B. Touron : 06 40 46 19 20
Sam 17 Dim 18 sept	Journées de Patrimoine	Municipalité	14h-18h - Beyssac	Mairie : 05 53 31 35 20
Samedi 17 sept	Inauguration Puits Lescarpédie	Ass. Sauvegarde Puits	18h - Lescarpédie	Mairie : 05 53 31 35 20
Dimanche 18 sept	Concert	Chœur à Cœur	16h 30 - à l'Église	Tél : 05 53 30 33 42

## Restons en Contact

Pour faciliter la distribution du courrier, merci de mettre vos noms sur vos boîtes aux lettres.

**Vous pouvez dès à présent consulter le nouveau site de la mairie : [www.meyrals.fr](http://www.meyrals.fr)**

Continuez à nous envoyer vos remarques, vos suggestions sur : [bulletin.meyrals@orange.fr](mailto:bulletin.meyrals@orange.fr)

Vous pouvez aussi nous retrouver sur Facebook : **Une nouvelle équipe pour Meyrals**

# Inauguration du SMD3 à Marcillac St Quentin

## Le 27 mai 2016

Les travaux menés de fin 2014 à début 2016 ont permis de diminuer les risques et d'augmenter la sécurité du personnel.

Cette structure créée en 1995 prend en charge l'élimination et le recyclage des déchets.

Pour limiter les impacts liés aux déchets, le Grenelle de l'Environnement prône (prescrit) des objectifs de recyclage et de prévention à la source des déchets.

Depuis 2002, la loi limite le stockage des déchets aux seuls déchets non recyclables.

De plus, depuis 2015, la loi sur la transition énergétique demande de diminuer de 10% les déchets produits d'ici 2020.

Dans un souci de développement durable, il est de notre responsabilité de contribuer à la protection de l'environnement par l'économie de nos ressources naturelles.

**\* 2 365 tonnes d'emballages triés et recyclés en 2015 en Dordogne = 1 500 000 litres de pétrole brut économisés.**

**\* 1 045 tonnes de boîtes métalliques triées et recyclées en 2015 = 1 500 tonnes de minerai (fer, bauxite, charbon) économisées.**

**\* 12 602 tonnes de briques alimentaires, journaux, magazines, cartonnettes triées et recyclées en 2015 = 33 000 tonnes économisées.**

**\* 14 740 tonnes de bouteilles, pots et bocaux en verre triées et recyclées en 2015 = une économie de la consommation électrique de 1 600 habitants.**

Rappel : depuis 2012, tous les emballages plastiques vont dans le sac jaune (barquettes, boîtes, sacs, films, pots de yaourts, crèmes et tubes) ainsi que les briques alimentaires et cartonnettes et les emballages métalliques (boîtes, aérosols), les magazines, journaux, prospectus sans film plastique, enveloppes sont déposés dans les bornes à papier.

Les bouteilles, pots et bocaux en verre, sans les couvercles, sont déposés dans les bornes à verre. Les vêtements, chaussures et articles de maroquinerie sont déposés dans la borne à vêtements sur le parking des écoles.

Les bouchons en plastique et en liège sont déposés en mairie.

Les déchets d'amiante lié, dans la limite de 100 kg par an, peuvent être apportés au SMD3, sur rendez-vous au [05 53 74 36 77](tel:0553743677).

Les encombrants (électroménager, tout venant, gravats, métaux, déchets ménagers spéciaux, cartons, déchets verts, bois) doivent être apportés à la déchèterie des Eyzies ouverte du mardi au samedi de 9 h 00 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 00.

## Que faire de vos déchets d'amiante ?

### Se protéger :

L'amiante est une fibre minérale de 400 à 500 fois moins épaisse qu'un cheveu, et pouvant provoquer de graves maladies respiratoires.

C'est pourquoi il est nécessaire de s'équiper d'une tenue de protection tels que les gants, un masque à poussière et une combinaison jetable.

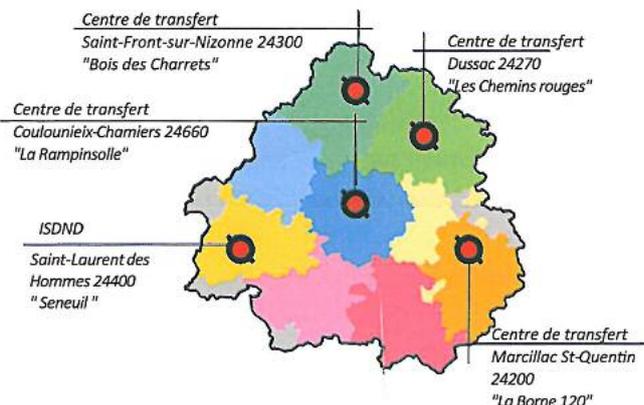
Les dispositifs d'emballage sont fournis gratuitement sur site. Le SMD3 met à votre disposition un rouleau de film afin d'emballer vos déchets ou des sacs "big bag".

### Quels types de déchets amiantés sont concernés ?

Les déchets admis sont **uniquement les déchets d'amiante lié** à des matériaux inertes et ayant conservé leur intégrité (couverture, canalisation...)

**Tout matériau friable sera refusé** (enduit projeté, isolant...), il devra être pris en charge par une entreprise spécialisée en désamiantage.

### Où apporter vos déchets d'amiante lié ?



## Brûlage des végétaux

### Interdiction de brûlage des végétaux

La Dordogne est classée par le code forestier, comme l'ensemble de l'Aquitaine, département à risque élevé d'incendie de forêt.

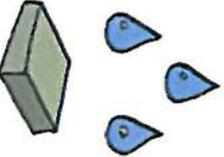
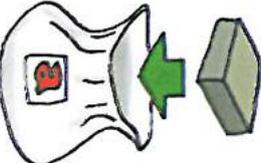
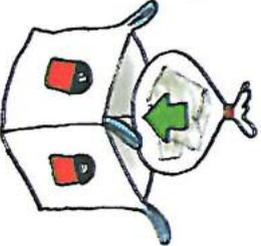
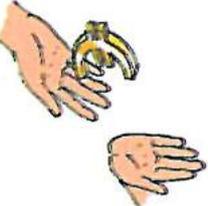
Pour limiter les risques d'incendie, un **arrêté préfectoral du 14 mars 2013** interdit d'allumer des feux ou de procéder au brûlage des résidus de récolte, déchets de jardin, chaume etc durant les périodes ci-dessous :

### Périodes d'interdiction :

**15 février au 15 mai inclus,**  
**15 juin au 15 octobre.**

En dehors de ces deux périodes, et selon l'endroit ou le type de brûlage une autorisation doit être demandée  
la circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 rappelle ce principe : que l'on se trouve en ville, en secteur périurbain ou rural, le brûlage des déchets verts **DOMESTIQUES** est **STRICTEMENT interdit**, et ce toute l'année.

### Comment apporter vos déchets d'amiante lié ?

						
Se renseigner des dates d'apport sur les différents centres de transfert au <b>05 53 74 36 77</b>	Porter les EPI	Humidifier à l'aide d'un pulvérisateur les déchets d'amiante lié.	Ne pas scier, percer, casser afin de minimiser la propagation des fibres.	Conditionner les déchets sous film ou sac transparent hermétique et de manière manportable.	Le jour de dépôt, placer les déchets dans le big bag.	Gratuit jusqu'à 100 kg par an.

Brûler 50 kg de déchets verts émet autant de **poussières** que :

